

**Conseil de vie social – en présentiel et visioconférence en lien avec les familles et les résidents -
jeudi 25 septembre 2025 de 16h00 à 17h00.**

Robert Kohler, directeur de l'établissement, ouvre la séance du Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Marc Bouché, président, salue l'assemblée et remercie tous les résidents, qui sont présents en grande partie, le personnel, et surtout les familles qui se sont jointes à nous pour ce CVS. Quelques familles suivent ce conseil en visioconférence.

L'ordre du jour se compose des points suivants :

- Composition du Conseil de la Vie Sociale
- Travaux
- Vie sociale : animation, fêtes de Noël
- Divers

Composition du Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale est une obligation légale. Il est composé de résidents, de représentants des familles et de représentants de la maison de retraite. Il compte normalement deux résidents, deux personnels et deux membres des familles, ce qui est restrictif.

A La Roselière, tous les résidents et toutes les familles peuvent y participer. Nous dépassons les termes de la loi, en ouvrant de la manière la plus large possible ce conseil, notamment grâce à la visioconférence. Le CVS permet d'échanger et de vous écouter sur des problématiques collectives ; il concerne la globalité de la maison de retraite, mais il est également possible pour des problématiques individuelles de rencontrer le directeur ou les cadres de santé.

Travaux

Le CVS, dans sa partie obligatoire, dispose que la direction doit faire part des travaux et des évolutions de l'établissement.

Notre espace kiné-balnéothérapie est une salle de maintien de l'autonomie située entre l'aile principale et l'aile C. Il est aujourd'hui opérationnel, mais l'établissement attend l'autorisation des services de sécurité, du SDIS. Il ouvrira dans les premiers jours d'octobre.

Il est composé de deux locaux : un local utilisé par la kinésithérapeute et qui pourra également être utilisé par les bénévoles pour des ateliers « gym ». Dédié au maintien de l'autonomie, il est équipé de barres parallèles, de divers agrès et de rails au plafond, qui sont dotés de harnais permettant la marche notamment pour les personnes à mobilité réduite.

La seconde pièce est un spa conçu pour deux ou trois personnes, avec bulles et eaux chaude à 37 degrés. Il propose un instant de bien-être, quel que soit le degré d'autonomie.

L'objectif de cette installation est de permettre aux résidents de se sentir le mieux possible dans la structure.

Une visite sera proposée dès obtention de l'autorisation officielle, et une cérémonie d'inauguration sera organisée.

Animation, fêtes de Noël

Isabelle Geiger, animatrice, annonce l'arrivée, en septembre et dans le service d'animation, de Lucas, volontaire service civique, et d'une nouvelle élève en BPJEPS « animation », nommée Patricia, le 6 octobre.

Les enfants du périscolaire « La Ruche » viennent deux fois par mois pour faire des jeux interactifs, pour un bingo aux Roseaux, le mercredi après-midi, et pour un « jeu découverte ». Les enfants vont faire connaître les jeux choisis et cela permettra en même temps un échange.

Concernant le « Livre de recettes », Isabelle Geiger relance un appel pour des recettes que les résidents aimaient et faisaient à l'époque, de vieilles recettes souvent écrites à la main.

Des bénévoles interviennent de plus en plus aux Roseaux en animant des ateliers gym et tricot.

Enfin, des animations individualisées sont réalisées ; elles ne sont pas inscrites dans le planning des animations.

Robert Kohler remercie l'ensemble des bénévoles qui interviennent dans la structure. L'établissement compte 102 bénévoles qui apportent leur aide pour l'animation, le transport de l'accueil de jour, l'aide aux repas, le service technique, la lingerie, la restauration.

L'année dernière, ce bénévolat représentait 10800 heures et 600 animations auxquelles s'ajoutent des animations individuelles. Leur participation permet de réaliser des économies, et en corollaire d'embaucher du personnel notamment en service de soins afin d'améliorer votre bien-être.

Programme des fêtes de Noël :

Le marché de Noël aura lieu le vendredi 21 novembre dans l'après-midi. Le samedi, l'établissement a un stand sur la place du Tertre, aux côtés des artisans de la commune.

Entre le 15 et le 30 décembre, l'établissement organise les repas de fêtes, avec vos parents et vos invités. Vous pourrez choisir entre le menu du jour et celui du repas de fêtes, dont le menu sera bientôt disponible.

Robert Kohler explique que, avant le covid, le repas organisé dans la salle des fêtes réunissait plus de 400 personnes. C'était très lourd en termes d'organisation. Aujourd'hui, on a transformé ce repas de Noël en repas pris avec votre famille au sein de la maison de retraite.

Si nous avons trop de demandes, nous étendrons les dates avant et après la période du 15 au 30 décembre. 300 repas seront probablement servis. C'est l'occasion pour les familles de se voir et de se rencontrer. Le nombre de convives sera contingenté chaque jour notamment les repas des 24 et 25 décembre. Aussi, réservez à l'avance.

Les 24 et 25 décembre, le nombre des invités sera limité à 3 ou à 4 personnes. Donc, si vous prévoyez un grand groupe, réservez plutôt sur un autre jour.

Pour les résidents des Roseaux, le repas collectif est toutefois maintenu. Il aura lieu le 22 décembre à midi. Nous vous ferons parvenir les invitations pour les réservations. Et le 23 décembre, il y aura une

fête de Noël avec les personnels. Des groupes de musique viendront également faire des animations en lien avec Noël.

Divers

Le samedi 4 octobre à 10h30, l'ensemble des résidents, des familles et des bénévoles est invité à l'inauguration d'une licence IV, qui ouvre la possibilité de servir des alcools forts avec un repas - comme du schnaps. L'inauguration aura lieu en présence de Madame la députée Brigitte Klinkert et du Pr. Marc Berthel, professeur émérite de l'Université de Strasbourg.

Cet événement permet surtout de faire parler de la maison de retraite, du fait que les EHPAD doivent s'adapter et se transformer. L'objectif des tables d'hôte est de faire venir de nombreuses personnes pour partager ces moments ensemble.

Conduire les résidents au restaurant à l'extérieur, ainsi que nous le faisons par le passé, devient difficile. La table d'hôte et la licence IV permettent de faire venir les personnes pour maintenir le lien et la vie sociale. Il s'agit d'ouvrir la maison de retraite sur l'extérieur et de faire rentrer l'extérieur dans la maison de retraite, pour plaider la cause des personnes âgées.

Question : vous avez 102 bénévoles. Combien avez-vous de résidents et de personnels ?

L'établissement compte 105 personnels en ETP (équivalent temps plein), soit 127 personnels en physique pour 127 lits et places. Il y a 100 places en accueil définitif, 15 places en accueil temporaire, 12 places en accueil de jour. Nous avons un ratio de 0,83 personnel pour 1 résident. La moyenne nationale est de 0,56 et la moyenne régionale est de 0,62. Nous nous tenons largement au-dessus de la moyenne nationale, ce qui permet de bénéficier d'un niveau de service qui est également « au-dessus ».

En comparaison, il y a, en Allemagne et dans les pays nordiques, 1 personnel pour 1 résident. En France, les moyens financiers sont aujourd'hui limités, le budget ARS (Agence Régionale de Santé) n'augmentant pas.

La moitié du budget vient de l'assurance maladie et de la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) et 45 % provient du prix de journée. Notre prix de journée est dans la moyenne départementale, tout en incluant différents services (protections, linge, animations, fruits) qui ne sont pas facturés. Notre prix de journée se situe donc en réalité en-dessous de la moyenne régionale.

Vaccination

Marc Bouché présente la campagne de vaccination.

Le lundi 29 septembre, une première session de vaccination contre le pneumocoque aura lieu, pour les plus de 65 ans, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé. Le pneumocoque peut entraîner d'importantes infections qui peuvent s'aggraver. Cette vaccination s'ajoute à celle contre la grippe et le covid. Une seule dose est nécessaire.

La vaccination contre la grippe saisonnière et le covid aura lieu fin octobre-début novembre.

Chaque résident – ou la famille si le résident n’a pas la possibilité de s’exprimer - a la choix d’accepter ou de refuser la vaccination. Ne pas se faire vacciner entraine toutefois un fort risque, surtout pour la collectivité en cas de contamination par des personnes non vaccinées.

Question : il n’y aura qu’une injection ?

Marc Bouché : il y aura deux fois une injection, une pour le pneumocoque, puis celle contre la grippe et le covid, fin octobre-début novembre.

Malgré une recrudescence actuelle du covid dans la population la plus jeune, le protocole mis en place est bon : il est préférable de ne pas débiter trop tôt, car dans la période de fortes gripes en février, l’immunité pourrait avoir baissé. Débiter par le pneumocoque et poursuivre ensuite avec la grippe et le covid est donc une bonne chose.

Question : est-ce qu’une personne vaccinée peut quand même avoir la grippe ?

Marc Bouché : oui, parce que l’immunité des personnes âgées n’est pas aussi efficace que celle des plus jeunes, mais la forme de grippe ou de covid sera moins grave. En cas d’immunité collective, si tout le monde est vacciné, le risque est vraiment minime.

Marc Bouché et Robert Kohler concluent la réunion en remerciant les résidents, le personnel, et les bénévoles.

Ce travail fait à La Roselière, c’est cette vie que l’on veut apporter à l’intérieur de la maison.

Le prochain CVS aura lieu au courant du mois de janvier.